



## Société Civile des Editeurs de Langue Française

### ACTE D'ADHÉSION NOTICE ET INFORMATIONS

#### CONDITIONS D'ADHÉSION

- Être une personne morale exerçant à titre professionnel et à titre principal :
  - des activités d'édition littéraire en langue française
  - des activités d'édition de jeux de société en langue française
- Être cessionnaire ou mandataire des droits d'adaptation de tout ou partie des oeuvres de son catalogue

Pièces à joindre à la demande d'adhésion :

- L'acte d'adhésion rempli, daté et signé
- Un extrait récent (moins de trois mois) de l'enregistrement au registre du commerce et des sociétés (KBIS)
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Le paiement du droit d'entrée de 150€, qui constitue une part sociale, la SCELF étant une société civile à capital variable (cf. article 7.1 des statuts)
  
- La liste des marques éditoriales, en format word ou excel
- Un ou plusieurs ouvrages du catalogue - *facultatif*

Pour toute question : **admin@scelf.fr**

Cadre réservé à la SCELf

Déjà membre

Référence SCELf

Nom de la maison d'édition :

Numéro SIRET :

Adresse du siège social :

Code postal :

Ville :

Site Internet :

### Représentant légal

Nom :

Tél :

Prénom :

Email :

### Administratif / Comptabilité

Nom :

Tél :

Prénom :

Email :

*Si la fonction existe au sein de la maison d'édition*

### Chargé de droits audiovisuels / spectacle vivant

Nom :

Tél :

Prénom :

Email :

- Déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement général de la Société Civile des Éditeurs de Langue Française (SCELf), disponibles sur le site : [www.scelf.fr](http://www.scelf.fr).
- Déclare adhérer à la SCELf, dont le siège social est situé 24 rue de Clichy, 75009 Paris, et dont l'adresse est 12 rue Ballu, 75009 Paris.
- Donne mandat à la SCELf de percevoir, en son nom et pour son compte, en qualité de cessionnaire des droits de ses auteurs :
  - les droits d'adaptation dus, conformément aux protocoles signés avec la SACD, la SCAM et la SACEM
  - la part de copie privée sonore et audiovisuelle perçue par la SACD, la SCAM et la SACEM dans le cadre du périmètre des protocoles d'accord
  - d'une manière générale, tous droits d'adaptation qui seraient dus dans le cadre d'une exploitation par un tiers
- Autorise la SCELf à prélever sur les droits perçus une retenue pour frais de gestion, dont les taux sont fixés chaque année par l'assemblée générale (cf. tableau ci-après).
- Verse une cotisation annuelle, propre à la catégorie dont il relève, lui permettant de bénéficier des services développés par la SCELf en matière d'accompagnement juridique, de formation et de promotion de l'adaptation.

*La présente adhésion prend effet après validation par le Comité d'Administration et prendra fin par le retrait, la démission ou l'exclusion de l'adhérent (cf. Art. 22 des Statuts).*

## TABLEAU DES COTISATIONS

### LES CATÉGORIES D'ASSOCIÉS

COLLÈGES A/B/C/D

**A**

#### SOCIÉTAIRES DE NIVEAU 3

Le montant des droits cumulés, perçu sur 3 années est

**supérieur à 100 000€**

**Cotisation annuelle 3000€ HT**

**B**

#### SOCIÉTAIRES DE NIVEAU 2

Le montant des droits cumulés, perçu sur 3 années est

**compris entre 30 000€ et 100 000€**

**Cotisation annuelle 1000€ HT**

**C**

#### SOCIÉTAIRES DE NIVEAU 1

Le montant des droits cumulés, perçu sur 3 années est

**compris entre 10 000€ et 30 000€**

**Cotisation annuelle 500€ HT**

**D**

#### ADHÉRENTS

Le montant des droits cumulés, perçu sur 3 années est

**inférieur à 10 000€**

**Cotisation annuelle 50€ HT**

À la date de signature du présent acte d'adhésion, les taux de retenue statutaires sont :

A

B

C

D

### TAUX DE RETENUE STATUAIRE

6%	8%	10%	12%	Répartition SACD - Audiovisuelle
3%	3%	3%	6%	Répartition SACD - Spectacle vivant
13,4%	15,4%	17,4%	19,4%	Répartition SCAM
6%	8%	10%	12%	Répartition SACEM
6%	8%	10%	12%	Accord direct Radio France
5%	5%	5%	5%	Copie privée
<b>Sur la part Éditeur : 5% plafonné à 4500 euros</b>				Cession Cinéma et Télévision (cf. Article 16 du Règlement Général)

Fait à :

Le :

(Signature et / ou Cachet :)

#### Protection des données personnelles

Pour toute demande d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données, de limitation et d'opposition au traitement, veuillez adresser un mail à [admin@sclcf.fr](mailto:admin@sclcf.fr) ou un courrier à la SCLCF, à l'adresse suivante : 12, rue Ballu 75009 Paris.

Les données traitées par la SCLCF en exécution de la présente adhésion ne font l'objet d'aucune cession, ni concession à des tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux. La SCLCF est un organisme de gestion collective à but non lucratif qui n'effectue aucune exploitation commerciale des données traitées en exécution du présent acte.